

Conditions générales de vente

Article 1 : Identification

Raison sociale : ILLUMIN'HOME
Statut juridique : Entreprise individuelle
Nom responsable : HOURAT
Prénom : Sabrina
Siège social : 19 bis rue Henri Lamarque
Code postal : 64140
Ville : LONS
Pays : France
Tél. : 06.21.88.00.23
Email : contact@illuminhome.com
Site internet : www.illuminhome.com
SIRET : 504 293 796 00018

Article 2 : Acceptation des conditions

Les présentes conditions générales expriment l'intégralité des obligations des parties. En ce sens, le client est réputé accepter sans réserve l'intégralité des dispositions prévues dans ces conditions générales. Aucune condition générale spécifique figurant dans les documents envoyés ou remis par le client ne pourra s'intégrer aux présentes, dès lors que ces documents seraient incompatibles avec ces conditions générales. Toute vente est régie exclusivement par les présentes conditions générales de vente et en vaut acceptation, au jour de la signature du contrat de vente.

Article 3 : Objet de la prestation/ Obligations des parties

ILLUMIN'HOME vous aide à créer l'intérieur qui vous ressemble. Le client a le choix entre différentes formules :

* la formule décoration comprenant au choix :

- 2 rendez-vous : un rendez-vous au domicile du client pour définir ses besoins et un second rendez-vous pour lui remettre les propositions (cahier d'idées décrivant les conseils ainsi que les adresses et prix des éventuels objets divers à acquérir). Le client réalise seul sa décoration.

- 4 rendez-vous (idem formule précédente) + 3^{ème} rendez-vous pour l'accompagnement en magasin et 4^{ème} rendez-vous pour la mise en scène au domicile du client.

- sur devis : décoration clé en main. Rencontre, proposition de 1 à 3 devis par corps de métier intervenant et proposition des différents éléments de décoration dans un cahier d'idées, accompagnement éventuel en magasin, suivi des travaux et mise en scène au domicile.

* la formule revalorisation d'un bien immobilier comprenant au choix :

- 2 rendez-vous : premier rendez-vous sur les lieux du bien immobilier en question pour déterminer les modifications à apporter et second rendez-vous pour remise du cahier de conseils. Le client réalise seul les travaux.

- sur devis (idem formule précédente) + proposition de devis d'intervenants pour réaliser les travaux et suivi de chantier, mise en place s'il y en a des éléments de décoration choisis)

* la formule bon cadeau

- 2 rendez-vous (correspondent à l'identique à la formule décoration comprenant 2 rendez-vous).

Les formules sur rendez-vous comprennent la décoration de trois pièces maximum (séjour et salon dans la même pièce comptent pour 2 pièces).

* D'autres possibilités pourront être acceptées et seront décrites dans la partie choix de la formule mention autre.

Le client s'engage à laisser le libre accès au chantier dans le cas de travaux pour permettre aux différents intervenants de réaliser leurs tâches en temps et en heure, ainsi qu'un accès à l'électricité et à l'eau.

ILLUMIN'HOME est une entreprise de prestations de services, le client est seul habilité à payer le prix des éléments de décorations proposés et des travaux. Aucune avance ne sera faite par l'entreprise.

Article 4 : Prix et paiement

Les prix sont indiqués en euros, toutes taxes comprises. Le prix du rendez-vous est fixé à 100 €. Pour les formules sur devis, le prix de la prestation dépendra du montant des devis sélectionnés et variera entre 7 et 12 % du montant des travaux HT sauf dans le cas de devis inférieur à 5000 €, le prix étant fixe. Se reporter au tableau ci-dessous :

Tranches	Jusqu'à 5000 €	De 5000 € à 7500€	De 7500€ à 10000€	De 10000€ à 15000€	Au-delà de 15000€
Prix pour formule décoration	600 €	12 %	11 %	10 %	8 %
Prix formule revalorisation	500 €	10 %	9 %	8 %	7 %

Lors du premier entretien pour les formules sur rendez-vous un acompte de 100 € sera versé et pour les formules sur devis un acompte de 150 € sera versé. Cette somme viendra en déduction du prix final sauf dans le cas d'un désistement elle serait acquise pour le compte de l'entreprise ILLUMIN'HOME correspondant au rendez-vous déjà effectué et au travail fourni. Le solde sera versé au jour du dernier rendez-vous (soit au 2^{ème} rendez-vous pour les formules à 2 rendez-vous et au 4^{ème} rendez-vous pour les formules à 4 rendez-vous). Pour les formules sur devis : 30 % seront à verser à l'arrivée du premier intervenant sur le chantier et le solde lors du dernier rendez-vous soit après la réception des travaux et/ou la mise en scène. Au-delà de trois pièces, la pièce supplémentaire sera facturée 50 € TTC pour les formules sur rendez-vous.

Article 5 : Réalisation de la prestation

Pour les formules à 2 rendez-vous, le second rendez-vous interviendra dans un délai maximum de 20 jours ouvrés (hors dimanche et jours fériés) après la signature du présent contrat.

Pour la formule à 4 rendez-vous : idem paragraphe précédent pour le second rendez-vous auquel il faut rajouter au maximum 7 jours ouvrés par rendez-vous.

Pour les formules sur devis : 30 jours ouvrés maximum pour la proposition des devis, pour le début et fin des travaux, les délais seront fixés à la signature des devis et y seront indiqués sur ceux-ci.

Exception faite pour toutes mentions contraires indiquées dans le contrat.

Article 6 : Zone d'intervention

Les déplacements sont compris dans les formules pour tous trajets inférieurs à 40 kms aller/retour, au-delà, une participation forfaitaire de 1 € du km sera facturée au client.

Article 7 : Rétractation

Conformément à l'article L121-25, vous avez sept jours (jours fériés compris) à compter de la signature de ce contrat pour exercer votre faculté de rétractation par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse indiquée dans l'article 1.

Article 8 : Retard de paiement / Litiges

Tous paiements effectués en retard entraînent de plein droit et après une mise en demeure préalable le paiement d'intérêts au taux des avances de la banque de France augmenté de 2 % à compter de la réception des travaux.

En cas de non paiement de la facture à son échéance, l'entreprise ILLUMIN'HOME se réserve le droit d'augmenter son montant de 10 %. Tous les frais de recouvrement que l'entreprise sera amenée à engager resteront à la charge du client.

Article 9 : Responsabilités

ILLUMIN'HOME ne pourra être tenu pour responsable d'éventuels accidents physiques et/ou matériels intervenus sur le chantier dont l'adresse est indiqué sur le contrat. Le client en fera son affaire personnelle soit en souscrivant une assurance durant les travaux soit en vérifiant si l'entreprise qui intervient en a une. Le logement pour lequel l'entreprise intervient doit également être assuré.

Article 10 : Force majeure

Aucune des deux parties n'aura failli à ses obligations contractuelles, dans la mesure où leur exécution sera retardée, entravée ou empêchée par un cas fortuit ou une force majeure. Sera considérée comme cas fortuit ou force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des parties et qui ne pourra être empêché par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles. La partie touchée par de telles circonstances en avisera l'autre dans les dix jours ouvrables suivant la date à laquelle elle en aura eu connaissance. Les deux parties se rapprocheront alors, dans un délai d'un mois, sauf impossibilité due au cas de force majeure, pour examiner l'incidence de l'évènement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie. Si le cas de force majeure a une durée supérieure à trois mois, les présentes conditions générales pourront être résiliées par la partie lésée. De façon expresse, sont considérées comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et des tribunaux français : le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnement, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre ; l'arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes aux clients.

Article 11 : Titre

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses, et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistant.

Article 12 : Non renonciation

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre des parties à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

Article 13 : Non validation partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Article 14 : Loi applicable et règlement des litiges

Les présentes conditions générales sont soumises à la loi française. Il en est ainsi pour les règles de fonds comme pour les règles de forme. En cas de litiges ou de réclamations, le client s'adressera en priorité à l'entreprise ILLUMIN'HOME pour obtenir une solution amiable. Dans un second temps et en cas de recours, l'interprétation des présentes conditions générales sera portée devant la juridiction compétente.